

VISA ET CONDITIONS D'ENTREE AU CAMEROUN

Conditions générales

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur sur le visa électronique au Cameroun, les étrangers qui sollicitent l'entrée sur le territoire national devront être détenteurs soit :

- D'un QR Code, contenu dans le document de pré enrôlement approuvé généré ; ou,
- D'une vignette de visa apposée sur le passeport du voyageur.

Les contrevents à cette mesure s'exposent au refoulement, sans préjudice des sanctions applicables aux compagnies de transport concernées.

Pour obtenir un visa pour le Cameroun, il est nécessaire de se connecter au portail gouvernemental www.evisacam.cm , de remplir un formulaire en ligne et de télécharger les pièces justificatives suivantes :

- Une copie de la page de données du passeport ;
- Le billet d'avion Aller – Retour ;
- Une copie du carnet de vaccination internationale (page fièvre jaune) ;
- Un justificatif de domicile dans le pays de résidence ;
- Un acte de naissance ou une copie du livret de famille ;
- Un justificatif d'hébergement durant le séjour (à l'exception des voyageurs d'origine camerounaise).

Après connexion, suivre les quatre étapes de la procédure ci-après :

- 1- **Pré enrôlement en ligne** : créer votre compte en ligne – remplir le formulaire de demande de visa
- 2- **Paiement des frais** : Le prix du visa électronique pour le Cameroun est fixé à 167,00€ pour un e-Visa valable jusqu'à 6 mois permettant à son titulaire de séjourner dans le pays jusqu'à 90 jours (selon décision ministérielle et étude du dossier).
- 3- **Traitement de la demande** : après avoir acquitté les frais, le demandeur reçoit une autorisation de délivrance de visa en ligne ou une notification de prise de rendez-vous à la représentation diplomatique ou consulaire dans les 72 heures suivant la préinscription en ligne. En cas de rejet de la demande, le demandeur en est informé par mail ou par SMS
- 4- **Inscription biométrique et délivrance de visas** : tout demandeur résidant dans une ville dotée d'une mission diplomatique ou d'un poste consulaire peut se présenter directement à cette mission ou à ce poste consulaire pour procéder à l'enregistrement biométrique et faire apposer la vignette visa sur son passeport. Tout demandeur résidant dans une ville éloignée de la représentation diplomatique ou consulaire et ceux résidant dans des pays dans lesquels le Cameroun ne dispose une représentation diplomatique ou consulaire doivent, avec les documents présentés lors de la demande et l'autorisation de délivrance de visa en ligne, se présenter aux aéroports internationaux de Douala et de Yaoundé ou à tout poste frontalier terrestre ou maritime.

Aux aéroports Douala et de Yaoundé, vous serez soumis à une prise d'empreintes biométriques avant l'apposition, sans frais, du visa définitif sous forme de vignette dans votre passeport.

Le délai de délivrance du e-Visa est actuellement de 4 à 5 jours ouvrés.

Nationalités exemptées de visa :

République centrafricaine, Tchad, Congo-Brazzaville, Guinée équatoriale, Gabon, Nigeria.

Passeports et cas spéciaux :

Les porteurs d'un passeport officiels (diplomatique et service) de Chine, d'Italie, Mali, Suisse, Vietnam, Brésil, Emirats Arabes Unis et de Turquie n'ont pas besoin de visa pour se rendre au Cameroun.

Les détenteurs d'un passeport diplomatique ou de service des autres Etats doivent se rendre auprès d'une mission diplomatique camerounaise pour se voir délivrer leur visa qui est gratuit. Ceux qui résident dans les Pays où le Cameroun ne dispose pas de mission diplomatique peuvent transmettre leurs dossiers au Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, à travers les organisateurs de l'atelier régional (pour le cas de cette activité il s'agit du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun ou le Secrétariat de la CITES), sollicitant un visa de courtoisie qui est gratuit.

Un Accord de circulation des personnes et des biens avec le Mali : ici, il y'a la gratuité du visa pour les ressortissants maliens détenteurs de passeport ordinaires. Ceux-ci envoient leur dossier complet par mail à cette adresse : contact@ambacamdakar.org

NB :

- Pour toutes autres informations spécifiques, vous pouvez vous rendre dans la représentation diplomatique camerounaise la plus proche de chez vous muni(e) des documents nécessaires (voir les adresses des ambassades du Cameroun sur le site ci-après <https://www.diplocam.cm/index.php/fr/>) ;
- Ceux qui ne peuvent pas s'y rendre peuvent envoyer un mail à l'assistance en ligne du e-visa à l'adresse contact@evisacam.cm